

①2 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 28.08.92.

③0 Priorité : 24.10.91 ES 9103179.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 30.04.93 Bulletin 93/17.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : MARTIN TOURINO Juan Manuel — ES et PENA PUENTES José Luis — ES.

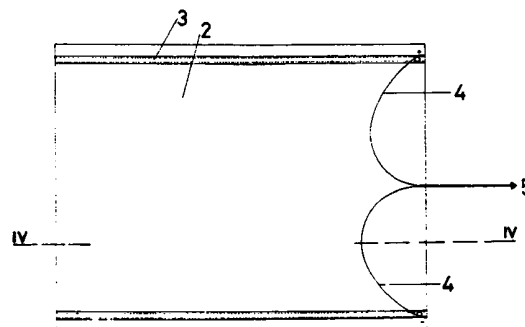
⑦2 Inventeur(s) : MARTIN TOURINO Juan Manuel et PENA PUENTES José Luis.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Netter.

⑤4 Tapis chauffant électrique.

⑤7 Ce tapis chauffant électrique est constitué d'une lame (2) chauffante flexible en graphite dans laquelle deux éléments sont solidaires à la façon de bandes d'extrémité (3) qui constituent les conducteurs électriques qui sont connectés au moyen de câbles (4) au réseau, la lame (2) étant disposée entre deux surfaces opposées de moquette ou de matériau analogue qui s'unissent au moyen d'un ruban de finissage qui est cousu de façon adéquate. Le tapis présente des moyens d'actionnement et de réglage de l'énergie électrique utilisée pour le fonctionnement du tapis.



FR 2 683 111 - A1



Tapis chauffant électrique

La présente invention concerne un tapis chauffant électrique.

Le besoin d'avoir les pieds au chaud est bien connu, et il n'est pas suffisant pour cela de chauffer un local
5 ou pièce, il est nécessaire que les pieds soient à une température optimale, ce qui dépend du type de revêtement du sol, par exemple, cela diffère selon que ce revêtement est en bois, ou en pierre naturelle ou artificielle.

Pour éviter ces problèmes, et éviter d'avoir besoin
10 de radiateurs chauffants qui sont des appareils qui peuvent rompre l'esthétique de la pièce, on a imaginé le tapis chauffant qui est en toute occasion esthétique et qui peut présenter n'importe quelle surface.

Le tapis peut s'utiliser dans n'importe quelle
15 ambiance et activité.

Sa fabrication est simple, et son utilisation est commode et sûre.

Le tapis de l'invention présente les caractéristiques techniques et pratiques suivantes :

- 20 - il a une température constante de 37°C
- il est totalement isolé
- il n'utilise pas de résistances électriques classiques, du fait qu'il utilise une feuille radiante
- il présente une consommation faible
- 25 - il maintient les pieds au chaud des personnes qui sont assises dans un local ou pièce
- il peut s'utiliser comme coussin
- il n'est pas nécessaire de se déchausser pour obtenir les effets chauffants correspondants
- 30 - il peut rester branché sans limite de temps

Autrement dit, le tapis de l'invention par ses caractéristiques de construction et d'utilisation est un élément hautement compétitif sur le marché.

Selon l'invention, le tapis est constitué par une lame en forme de feuille à teneur en graphite élevée dans laquelle sont cousues dans le sens longitudinal et parallèlement deux franges rectangulaires d'extrémité en un matériau conducteur électrique qui jouent le rôle de résistances, ces franges rectangulaires étant reliées à des conducteurs électriques connectés à une prise du réseau.

Entre ces franges conductrices on établit une différence de potentiel grâce à laquelle le graphite est chauffé du fait qu'il est bon conducteur de la chaleur.

Cette feuille radiante se dispose entre deux surfaces opposées d'un matériau tissé qui sont cousues autour, au moyen d'une bande de tissu ou matériau analogue.

Ces surfaces retiennent la chaleur grâce à leur propre constitution et ainsi conservent une température d'approximativement 37°C lorsque le tapis est en service.

De même, le tapis dispose d'un potentiomètre pour régler l'énergie électrique et donc la chaleur du tapis.

En vue de comprendre plus facilement non seulement la constitution mais aussi l'utilisation propre de l'objet de l'invention, on donne ci-après un exemple pratique de réalisation, ce mode de réalisation étant purement donné à titre d'exemple et non limitatif de l'invention, en référence aux dessins dans lesquels :

la figure 1 représente une vue de dessus du tapis de l'invention

la figure 2 représente une vue en coupe selon la ligne II-II de la figure 1

la figure 3 représente une vue de dessus de la feuille radiante

la figure 4 représente une vue en coupe selon la ligne IV-IV de la figure 3.

En référence aux dessins, on représente le tapis 1 constitué par une lame radiante 2 en graphite.

La lame 2 qui est flexible présente deux franges rectangulaires 3 en matériau conducteur électrique qui jouent le rôle de résistances, et qui sont cousues dessus.

Les franges sont connectées électriquement au moyen de câbles conducteurs 4 et sont connectées au réseau par une prise 5.

Le tapis présente un interrupteur et un potentiomètre pour régler l'énergie électrique et donc l'énergie calorifique.

De même, la lame 2 est disposée entre deux lames ou surfaces de moquette 6 qui sont cousues avec un ruban de finissage 7.

La nature de l'invention ayant été suffisamment décrite, de même que la manière de la mettre en application, on doit noter que les dispositions susmentionnées et représentées sur les dessins annexés, sont susceptibles de modifications de détail du moment qu'elles ne modifient pas le principe fondamental.

REVENDICATION

Tapis chauffant électrique, caractérisé en ce qu'il
5 est constitué d'une lame (2) chauffante flexible en
graphite dans laquelle deux éléments sont solidaires à la
façon de bandes d'extrémité (3) qui constituent les
conducteurs électriques qui sont connectés au moyen de
câbles au réseau, la lame (2) étant disposée entre deux
10 surfaces opposées de moquette (6) ou de matériau similaire
qui s'unissent au moyen d'un ruban de finissage (7) qui
est cousu de façon adéquate; et en ce que le tapis (1)
présente des moyens d'actionnement et de réglage de
l'énergie électrique utilisée à tout moment pour le fonc-
15 tionnement du tapis (1).

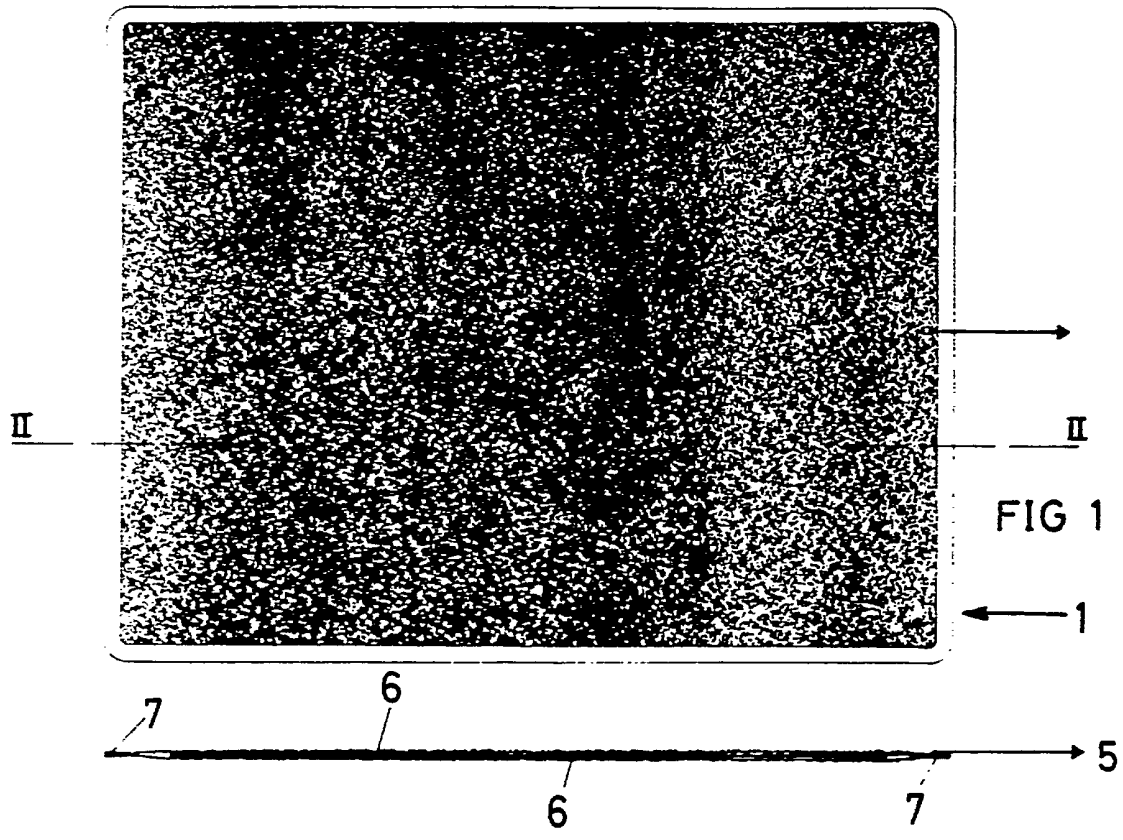


FIG. 2

